



COMMUNE DE CAMPÔME

Campômoises et Campômois,

Bonjour à tous,

Ce mardi 9 mai s'est tenu le conseil municipal en présence de public.

(L'ordre du jour a été respecté et tous les points ont été approuvés. Les délibérations seront affichées en mairie une fois validées en Préfecture).

Dans les sujets abordés :

- La convention de la mise à disposition du centre de vacances à l'association « le chaudron ambulant » qui proposera un service de restauration,
- La signature par les membres du conseil municipal de la charte d'engagement municipal de réduction d'eau.

Depuis le 15 mars, M. Alain Chrétien est notre nouvel employé municipal, il travaille du lundi au vendredi de 8 à 12h.

Les emplacements de stationnement seront matérialisés sur le parking Julià, et les places handicapées sur les parkings Julià et espace Castellane.

Il est demandé aux propriétaires de véhicules longs, type fourgon, de bien vouloir les stationner sur le parking de l'aire de pique-nique afin de désengorger la route de la Castellane et d'y faciliter la circulation.

Les travaux de passage en LED de l'éclairage public vont commencer d'ici l'été.

A propos de la petite maison Dandine, les appels d'offre ont été lancés.

Le département des Pyrénées-Orientales connaissant une période de sécheresse sans précédent, la préfecture a renforcé les mesures de restrictions d'usage en vigueur depuis l'été dernier. Le département est placé au niveau d'alerte « crise » jusqu'au 13 Juin afin de protéger la ressource en eau. Ces mesures contraignantes sont à respecter dans l'intérêt de tous et de chacun. La Préfecture mettra en place des contrôles et des sanctions. Voir l'arrêté Préfectoral n°DDTM/SER/2023 - 129 du 9 mai 2023.

Rappel : Dans le même esprit de protection, la loi impose aux propriétaires des constructions situées dans massifs forestiers ou à moins de 200 m de ceux-ci, de procéder à un débroussaillage réglementaire afin de protéger les biens et de prévenir la propagation d'incendie. Voir l'arrêté Préfectoral n°DDTM-SEFSR-2019105-0001.

Une réunion publique se tiendra le mercredi 24 mai 2023 à 18h à la mairie pour présenter le plan d'adressage, l'usage de l'eau et de la protection contre les incendies.

L'équipe municipale est à votre disposition pour répondre à vos questions.

Mail : mairiedecampome@orange.fr, Téléphone : 04 68 05 02 13 (répondeur). Permanence mairie les mercredis et samedis, de 9 à 12h.

L'Equipe municipale